

COMMUNE DE LASSEUBETAT

Extrait du Registre des délibérations

Séance ordinaire du 15 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Aimé SOUMET, Maire,

Présents : CABON Christine, LAGOUARDE Françoise, HONDET Sylvain, SERROT Pierre, BERTRANINE-CHANQUET Serge, BORDIN Gilbert, CAMBOT Serge, BECAAS Jean-Baptiste, MARTINS Nathalie, CERIZET Laure, SOUMET Aimé.

Excusés :

Secrétaire de séance : LAGOUARDE Françoise

Délibération n° 2014-10-15-1	7.1/ DECISIONS BUDGETAIRES
Objet : Reconduction de la Taxe d'Aménagement	

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 octobre 2011 la Taxe d'Aménagement avait été instituée au Taux de 4 % pour 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer pour continuer à percevoir à la Taxe d'Aménagement ou a y renoncer.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 4%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

POUR : 11

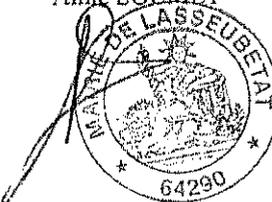
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire,
après dépôt en Sous-Préfecture le
Et publication le

Le Maire,
Aimé SOUMET



REÇU

Le - 7 NOV, 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE